

Compte-rendu de la réunion du mercredi 1^{er} octobre à 14h

Audition de M. Pascal Lamy, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce

- **Présents** : Mme Nicole Ameline, MM. Claude Birraux, Jérôme Chartier, Geneviève Colot, M. Jacques Desallangre, Mme Geneviève Fioraso, MM., Jean Gaubert, Hervé Gaymard, Mmes Elisabeth Guigou, Marguerite Lamour (représentée), Marylise Lebranchu, MM. François Loos, Jean-René Marsac, Jacques Myard, Michel Raison, Gérard Voisin

Excusés : MM. Philippe Cochet, Jean Gaubert, Denis Jacquat, Alain Marc, Jean-Marie Rolland, Yves Vandewalle.

Après avoir souhaité la bienvenue à M.Lamy, **la Présidente Nicole Ameline** lui a posé trois questions afin d'introduire la discussion :

- Quel impact la crise actuelle peut-elle avoir sur les négociations en cours ?
- Faut-il craindre un retour du protectionnisme ?
- Comment relancer les négociations : faut-il intégrer les questions environnementales et sociales initialement mises sur l'agenda du cycle de Doha ?

Sur la première question, **M. Lamy** a en premier lieu rappelé que la crise financière actuelle provenait essentiellement d'un défaut de régulation du système américain, ce qui pose la question de savoir si, dans le monde globalisé, des régulations s'imposent dans le domaine financier comme elles se sont imposées en matière commerciale. De telles régulations présupposent toutefois des abandons de souveraineté qui ne font pas encore l'objet d'un accord politique. En effet, la régulation du système financier reste limitée, dans le cadre du FMI et de la BRI. La crise actuelle pourrait favoriser l'émergence d'un consensus pour une nouvelle « couche » de régulation. Le cas échéant, on entrerait dans le cycle classique accompagnant la naissance d'un nouvel espace de régulation : il s'agirait en premier lieu pour l'ensemble des acteurs de se mettre d'accord sur le concept sur lequel reposera l'institution, puis de déterminer la palette des instruments à utiliser, enfin d'assurer la mise en œuvre du projet ainsi déterminé.

Toutefois, l'accord sur la nécessité d'une régulation en matière financière n'est pas encore réalisé, et les grands dirigeants assument pour l'instant le rôle de pompiers, celui d'architectes étant une étape ultérieure. En matière commerciale au contraire, les avancées sont infiniment plus importantes car l'accord sur la nécessité de réguler ainsi que sur l'obligation réciproque de négocier est ancien. La boîte à outil de l'OMC est désormais bien fournie, avec des mécanismes de surveillance, qui sont largement entre les mains des États-membres, mais aussi le Secrétariat général et l'Organe de règlement des différends, qui est sans équivalent à l'échelle internationale. En cas de manquement, un mécanisme d'adjudication et des sanctions sont prévus.

Le système bien rôdé de l'OMC dans le domaine commercial pourrait donc inspirer la régulation de la sphère financière. Toutefois, il ne faut pas oublier que les participants seront cette fois très différents des fondateurs de Bretton Woods, la Chine, l'Inde, l'Égypte et l'ensemble des pays émergents étant aujourd'hui acteurs à part entière du système international.

Au final, la crise actuelle ne remet pas en cause les négociations actuelles dans le cadre du cycle de Doha : elle met en lumière l'importance de telles négociations et rend même plus urgente encore la conclusion du cycle, car il serait dramatique qu'à la crise financière s'ajoute une crise commerciale.

La crise peut cependant enclencher des pulsions protectionnistes. La dernière crise de cette ampleur s'est produite à la fin des années 1990. Grâce au dialogue et à la négociation dans le cadre de l'OMC, les pulsions protectionnistes ont été évitées, ce qui démontre la nécessité et la vertu de cette « police d'assurance » contre le protectionnisme qu'est l'OMC.

Concernant l'après-Doha, les dossiers à ouvrir sont sans doute nombreux, mais il importe de venir tout d'abord à bout du mandat de Doha, qui consistait à rééquilibrer des règles qui sont aujourd'hui en défaveur des pays en voie de développement. Un échec signifierait un refus de procéder à ce rééquilibrage, et découragerait les grands pays émergents de venir s'asseoir de nouveau à la table des négociations pour un autre mandat. Il semble en effet difficile d'envisager le succès de négociations aussi délicates que le post-Kyoto si l'on ne parvient même pas à conclure celles de Doha. Concernant les préoccupations environnementales, celles-ci sont déjà au cœur des règles qui régissent l'OMC (qui depuis sa fondation en 1994, a été explicitement mise au service du développement durable), comme en atteste les récents développements de la jurisprudence de l'ORD. De plus, les négociations sur les biens et les services environnementaux font partie des vingt sujets qui constituent le mandat de Doha. Des ajustements seront sans doute nécessaires en cas d'accord post-Kyoto, mais jusqu'ici l'articulation entre ces deux corps de règles n'a pas posé de véritables problèmes.

Les préoccupations sociales sont d'un autre ordre : elles ne font pas partie du mandat de Doha car les pays en développement l'ont refusé et ils ne l'accepteront pas tant que le mandat ne sera pas épuisé, ce qui ne semble pas hors d'atteinte, bien au contraire, même après l'échec de juillet (sur des sujets qui ne concernaient guère l'Europe).

La **Présidente Nicole Ameline** a demandé à M. Lamy si l'administration américaine était prête à négocier en matière commerciale en cette période d'élections.

M. Lamy a répondu que la politique commerciale aux Etats-Unis n'était pas bipartisane. Les clivages en la matière y sont davantage fondés sur des critères géographiques. Les élections prochaines ne sont donc pas un obstacle aux négociations. Dans le passé, plusieurs négociations majeures ont abouti entre les élections présidentielles et les élections législatives américaines (l'Uruguay Round, l'ALENA, l'entrée de la Chine dans l'OMC, etc.), cette période semble donc particulièrement favorable à l'avancée des négociations.

M. Jacques Myard a demandé si les esprits étaient mûrs aujourd'hui en Europe pour une conférence internationale.

M. Lamy a répondu que si l'Europe parle d'une seule voix – c'est-à-dire également d'une seule « bouche »-, elle peut avoir le poids économique nécessaire pour se faire entendre. Qu'en est-il de nos partenaires ? Il n'est pas évident que la Grande-Bretagne soit prête pour une régulation en matière financière, il est donc indispensable que l'Allemagne et la France avancent de concert sur ce sujet. En matière commerciale au contraire, la politique de l'Europe est claire : il s'agit d'œuvrer pour l'ouverture des frontières à l'échelle mondiale, un seul porte-parole peut donc porter cette position afin de la renforcer et de la clarifier aux yeux de nos partenaires.

Mme Elisabeth Guigou a demandé quel pouvait être le calendrier possible pour la poursuite des négociations et quels en étaient les préalables, y compris autres que commerciaux.

M. Lamy a répondu que 80% du chemin était fait, et qu'il restait les 5% de juillet, qui auraient mené aux 15% de négociations finales. Aujourd'hui, l'objectif en termes de calendrier est de trouver un accord avant la fin de l'année sur les questions qui ont fait blocage en juillet, afin de pouvoir conclure les négociations courant 2009. Est-il possible de surmonter ce qui ne l'a pas été en juillet ? Côté indien et américain, la réponse est positive, bien que certains sujets soient très sensibles, comme le coton pour les Américains.

La Présidente Nicole Ameline a demandé quel pouvait être le poids de l'Union européenne dans ces négociations.

M. Lamy a répondu que l'Union européenne occupait une position unique dans les négociations, à condition de parler d'une seule voix. L'Europe a par exemple réussi à imposer l'organe de règlement des différends aux Américains, quand bien même un tel organe est dans son fonctionnement très éloigné de leur tradition juridique. Il est donc fondamental pour l'Europe de s'unir, en recherchant des compromis, en ne s'arrêtant pas à la défense de positions idéologiques ou d'intérêts spécifiques. Le « deal » proposé aujourd'hui doit donc être défendu : il est satisfaisant pour l'Europe, puisqu'il sert bien ses intérêts offensifs (notamment pour la France, très compétitive dans le secteur de l'agro-alimentaire), et il lui permet de préserver ses intérêts défensifs, en particulier dans le domaine sanitaire.